



Pointe-à-la-Croix
À la croisée des chemins



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DE-MATAPÉDIA 2^e AFFICHAGE

SERVICE RÉGIONALISÉ D'INSPECTION MUNICIPALE

OFFRE D'EMPLOI

Inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme

***Cet emploi pourrait être admissible au programme d'aide financière aux entrevues pour les candidats qui habitent à l'extérieur de la Gaspésie.

Contactez l'agente de migration pour valider votre admissibilité
avignon@pajbdc.com | 418-392-9833***

Sous la supervision de la Direction générale de chacune des municipalités du regroupement dont font partie les municipalités De Nouvelle, Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Saint-André-de-Restigouche, Matapédia, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et l'Ascension-de-Patapédia, l'Inspecteur(trice) municipal(e) et responsable de l'urbanisme aura comme principale tâche, la responsabilité l'application et le respect des lois et règlements en matière d'urbanisme. Des tâches variées amène l'inspecteur et responsable de l'urbanisme à rencontrer et informer les citoyens, les entreprises et les professionnels dans le cadre de l'élaboration de leurs projets sur des sujets relevant de ses compétences. La personne devra réaliser des inspections sur le territoire et émettre des permis et certificats de conformité, principalement en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Elle procédera au traitement, à l'analyse et au suivi des demandes relatives à la législation applicable sur le territoire des 9 municipalités. L'inspecteur (trice) municipal(e) et responsable de l'urbanisme bénéficiera d'une certaine autonomie d'action dans son champ d'intervention et se référera à son supérieur immédiat en cas de besoin.

Rôle et responsabilités :

- Accueillir les citoyens ou les requérants, les renseigner et leur fournir toute information relative à toutes leurs demandes de renseignements, de permis et de certificats d'autorisation requis conformément à la législation et à toute politique ou directive applicable dans son champ d'activités ;
- Traiter les plaintes relatives à l'application des règlements, constater les infractions et émettre les avis et constats d'infraction requis;
- Procéder à l'analyse des demandes et à l'émission des divers permis et certificats, conformément aux règlements d'urbanisme (permis de construction, rénovation, bâtiment secondaire, usages complémentaires, etc.);
- Assurer le traitement des demandes de dérogations mineures, le suivi des demandes auprès de la CPTAQ ou d'autres ministères concernés par l'aménagement du territoire.

Municipalité Saint-Alexis-de-Matapédia

190, rue principale, Saint-Alexis-de-Matapédia G0J 2E0

Téléphone : 418 299-2030 • 418 299-3011 • Courriel : plateau1@globetrotter.net

Site web : www.matapedialesplateaux.com

- Approuver ou refuser les demandes, délivrer les permis et les certificats requis et assurer le suivi auprès du citoyen ou du requérant concerné ;
- Conseiller les municipalités dans l'application des règlements, les modifications réglementaires ou les modifications de zonage;
- Rédiger des rapports détaillés et soumettre, sur demande, tout compte-rendu, document justificatif, rapport des activités ou de l'état d'un dossier.

Qualifications requises :

- Détenir un Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'aménagement et d'urbanisme, en technologie de l'architecture, en génie civil ou tout autre domaine connexe ;
- Bonne connaissance des lois et règlements en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;
 - Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
 - Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
 - Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- Posséder une (1) à (2) années d'expérience (un atout) ;
- Toute combinaison d'expériences et de scolarité en lien avec le poste pourra être considérée ;
- Posséder d'excellentes connaissances du français tant à l'oral qu'à l'écrit et être fonctionnel en anglais ;
- Bonne maîtrise des logiciels de la suite Office de Microsoft;

Compétences personnelles :

- Habileté et aptitude à communiquer efficacement et à rédiger des rapports clairs et concis ;
- Tact et courtoisie ;
- Rigueur dans les tâches à accomplir;
- Habileté à gérer des situations conflictuelles;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Jugement, organisation et autonomie ;
- Aptitude pour le travail en équipe.

Conditions :

- Poste permanent à temps plein de 35 heures / semaine ;
- Horaires de travail : du lundi au vendredi de 8 h à 16 h ;
- Partage d'heures de bureau dans chacune des municipalités concernées
- Salaire annuel évolutif selon qualifications et compétences de 41 860 \$ à 49 140 \$;
- Programme d'assurance collective ;
- Détenir un permis de conduire valide et posséder un véhicule ;
- Forfait de remboursement de frais de déplacement annuel de 5 000 \$;
- Entrée en fonction : FÉVRIER 2021.

**Le curriculum vitae et la lettre de motivation devront parvenir avant le
jeudi 26 JANVIER 2021 à 12h00**

Par courriel à l'adresse suivante : plateau1@globetrotter.net

Par courrier ou en personne à : Municipalité Saint-Alexis-de-Matapédia
Att. : Lise Pitre, directrice générale
190, rue principale Saint-Alexis-de-Matapédia
G0J 2E0

Pour informations : Lise Pitre au 418 299-2030 ou plateau1@globetrotter.net

Nous remercions toute personne qui soumettra sa candidature.
Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.